

C.N.A. COMPTE RENDU 25 et 26 janvier 2014 Bordeaux

Sont présents :

Les membres du C.N.A. :

Jean Gatignol (coordinateur)	IDF
Dominique Ruaux	IDF
Thierry Tirard	IDF
Nelly Estier	BPL
Yves Thomas	EST
Patrick Plaquin	ALPC
Sébastien Dotte	ALPC
Alexandre Fuster	RABA
Ulysse Muñoz	CA
Thomas de Trébons	CA

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :
 Martine Urrutigoïty RRA PM

Excusés / représentés :

IFD	IDF
Franck Lebègue	RRA PROV
Bruno Delorme	IDF
Loïc Fauqueux	IDF
Olivier Bain	

Non excusés :

Néant

Inscription des divers

- Lettre aux arbitres.
- Clarification des règles de passage actif / inactif pour les arbitres.
- Compétition internationale 2014.
- Evolution des certificats médicaux pour les compétitions.
- Appartenance des joueurs à une équipe.
- Représentation du CNA à l'AG.
- Arbitres étrangers sur les championnats de France.

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA 2013

Action		Statut
CNA-2011 §2.2 S. DOTTE	Màj des planches de formations AN2. : mise en ligne sur site CNHS	Fait le 24/01/2014 (versions mises à jour pour les formations AN2 de décembre 2013).
CNA-2011 §6 T. TIRARD	Formaliser le listing des équipes en compétition afin d'assurer le suivi des quotas et les anciennetés des équipes. Cette action doit être prise par le CNC.	Non fait, à reporter.

Action		Statut
CNA-2011 §7 S. DOTTE	Modifier la fiche contrôle de compétition et la transmettre à D. Ruaux pour présentation au CNC.	A finaliser : mettre le n° de licence à droite du n° de bonnet, automatiser le contrôle de l'âge, automatiser la saison.
CNA-2011 §19 T. de TREBONS / U. MUNOZ	Rédiger un article synthétisant le compte rendu du CNA pour le site de la CNHS (à communiquer à S. Dotte) et la revue Subaqua.	Non fait, à reporter pour le CNA 2012 puis 2013 ... on espère pour 2016.
CNA-2012 §3 L. FAUQUEUX	Formaliser une enquête sur le non intérêt des arbitres pour la manche 3 pour diffusion à la CNHS, aux régions et aux arbitres.	Non fait, à reporter
CNA-2012 §3.4 S. DOTTE	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Non fait, à reporter
CNA-2012 §3.6 CNA-2014 §2.5 T. de TREBONS	Réaliser un devis pour un kit d'arbitre. Première proposition faite. Contenu du kit défini ; nouvelle proposition à faire sur cette base.	
CNA-2012 §4.10 S. DOTTE	Rédiger un article pour proposition internationale pour arrêter le chronomètre durant la mort subite notamment pour l'arrêt des temps des joueurs pénalisés.	Non fait, à reporter
CNA-2012 §5.1 J. GATIGNOL	Finaliser et diffuser le règlement intérieur du CNA.	Diffusé à la CNHS, remarques prises en compte. Corrections à valider lors de la prochaine CNHS puis à diffuser.
CNA-2012 §5.2 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	Fait. A réactualiser avec les modifications 2014.
CNA-2014 §2.2 Tom	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation. Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion du championnat de France organisé à Hyères (D3/D4).	
CNA-2014 L. FAUQUEUX	Rédiger un cahier des charges pour la création d'une application de gestion des compétitions	
CNA-2014 S. DOTTE	Mettre en ligne sur le site de la CNHS le test physique AN2.	
CNA-2014 §3.4.2 S. DOTTE	Contacteur les AN3 pour des candidats au déplacement à l'Euro Open 2014 à Belgrade.	
CNA-2014 §4.1 P. PLAQUIN	Proposition à rédiger pour clarifier les passages d'arbitre actif / inactif.	
CNA-2014 §4.2 D. RUAUX	Demander un avis formel de la fédération sur l'acceptabilité des certificats médicaux établis par un généraliste.	

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

- Validation du règlement intérieur du CNA avec quelques demandes de correction.
- Nouveauté d'organisation des équipes en compétition: appartenance des joueurs à une équipe.

2 Formations

2.1 Bilan des formations 2012/2013 (AN1)

- Rappel aux régions :
 - Règlement de la formation (12 € pour la carte)
 - Ne faire passer l'examen qu'aux titulaires (validés FFESSM) du RIFAHS.
 - Un dossier de candidat envoyé sans RIFAHS ne sera pas validé
- 15 nouveaux AN1 : 2 en BPL, 6 en EST, 3 en IDF, 4 en Nord (dont 2 sans RIFAHS)
 - Le chiffre est relativement faible.

2.2 Bilan des formations 2012/2013 (AN2)

- 8 candidats (dont 7 nouveaux)
- 6 candidats ont fait la formation
- 5 candidats se sont présentés aux examens : 3 reçus.

Saison 2013/2014 :

- 12 candidats (dont 11 nouveaux)
- 11 ont participé à la formation théorique à Bordeaux
- 5 ont fait le stage pratique à Clermont, 5 sont inscrit au stage de Corbie, 2 candidats souhaitent se présenter en candidat libre à l'examen.

Demande des candidats de disposer de vidéo pour compléter la formation.

Retour des candidats sur la difficulté de lecture des règles du jeu et réglementation lié aux parts nationales / internationales.

Faire deux documents est trop contraignant pour le suivi des règles internationales.

Proposition de changer les couleurs sur les documents pour faciliter la lecture sur les documents imprimés : inverser les couleurs (jaune pour les spécifiques françaises, bleu pour les spécifiques internationales) et foncer le bleu.

Rappel aux formateurs d'arbitres : le test physique doit être réalisé lors des formations pratiques.
@S. DOTTE : Mettre en ligne sur le site de la CNHS le test physique.

2.3 Formateurs d'arbitres

Patrick Benoit a assisté à la formation théorique de décembre 2013 à Bordeaux. A finaliser (prise part à la formation) lors d'une prochaine session théorique avec un formateur titulaire.

Olivier Cote et Christophe Bourbonneux sont enlevés de la liste des formateurs (manque d'activité).

Proposé pour être observé dans l'optique d'être formateur :

- Jean-François ABRAHAMIAN (CA)
- Guillaume CHOISNARD (IDF)
- Fleuriane GAUDINO (IDF)
- Sylvain GAUDINO (IDF)
- Olivier MARTINEZ (IDF)
- Alexandre MOUTIN (Provence)
- Maxime POCHON (CA)

2.4 Kit d'arbitres

Thomas a fait une première proposition de kit d'arbitre pour 63 € (casquette, bonnet, lycra non floqué, gant, CD-Rom des fautes).

Le CD-Rom n'est pas forcément nécessaire à la distribution.

Le kit doit comprendre :

- Une casquette
- Un sifflet
- Un T-Shirt
- Un bonnet rouge
- Un lycra floqué
- Une paire de gants

@ Thomas : refaire une proposition de kit d'arbitre sur cette base.

3 Gestion des arbitres

3.1 Bilan des arbitrages 2012/2013

Voir détail dans rapport de Patrick ci-joint.

A noter plusieurs désistement de dernière minutes ; pallié par les arbitres de réserve.

Seul point noir d'organisation chronique : la manche 3 (14 arbitres pour 18).

Proposition d'obliger les arbitres à faire au moins une manche 3 tous les trois ans.

Les arbitres joueurs de la manche 3 sont dispensés de cette obligation, en revanche ils doivent arbitrer au moins une fois tous les trois ans la manche 1 ou 2 de leur division (en fonction de leur groupe).

Exemple : les joueurs de manche 1 masculine doivent arbitrer une manche 2 masculine tous les trois ans. Les joueurs de manche 2 dont les équipes sont qualifiés pour la manche 3 doivent arbitrer une manche 1 tous les trois ans.

A défaut l'arbitre passerait inactif. Il devra arbitrer une manche 3 (ou manche 1 ou 2 pour les joueurs de manche 3) pour repasser actif.

Si pour des raisons professionnelles l'arbitre ne peut pas venir les trois jours, la possibilité de ne venir que deux jours sera étudiée au cas par cas par le CNA.

Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 9.

3.2 Validation des arbitres inactifs

5 arbitres passent inactifs en 2013/2014.

La remise à niveau se traite comme un nouvel examen ; l'arbitre a donc la possibilité de « sauter » une saison sur les 4 suivant sa remise à niveau.

Il y a 129 arbitres actifs.

3.3 Gestion financière

Pas de problème majeur. Gestion en phase avec les consignes FFESSM.

Quelques cas à traiter pour les déplacements en voiture ; géré par Yves sur la base du tarif SNCF (cas de déplacement isolé). Cas traité et justifié au cas par cas ; pas de retour négatif des arbitres.

Quelques cas isolé de demande de remboursement tardifs. Chaque championnat est traité dans sa globalité : pour qu'un remboursement fédéral se fasse ; il faut que tous les arbitres aient fournis leurs frais à Yves afin que le dossier soit complet. Cela peut entraîner des retards ; dans la moyenne chaque remboursement est traité sous trois semaines.

Le système de gestion des remboursements des arbitres fonctionne bien.

3.4 Répartition des arbitres 2013/2014

Seul 7 arbitres n'ont pas fait de vœux pour la saison 2013/2014.

3.5 Gestion des AN3

3.5.1 Bilan des compétitions 2012/2013

Championnat du monde à Eger (Hongrie) : P. Plaquin (3*), A. Fuster (4*), A. Davion(4*), S. Le Page (3*), Ch. Forlay (2*), J. Gatignol (4*).

L'arbitrage international à Eger a été très proche de l'arbitrage Français suite aux points sur l'interprétation des règles. La France est influente sur les règles internationales et à une forte présence en compétition internationale.

Un point négatif : le niveau d'Anglais des arbitres Français.

Le groupe d'arbitres internationaux Français est intéressant et permet de se projeter favorablement sur l'avenir.

3.5.2 Compétitions internationales

Coupe d'Europe Open prévue à Belgrade (Serbie) en juillet 2014 (à priori du 8 au 13 juillet 2014).

Prévision : 4 équipes (élite homme, élite femme, master homme, master femme), 1 chef de délégation, 4 arbitres.

Note : seul le commissaire est pris en charge par la CMAS.

Candidats potentiels : A. Fuster, S. Dotte, D. Ruaux (chef de délégation).

@ J. Gatignol : contacter les AN3 pour des candidats au déplacement à Belgrade.

3.5.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Patrick Plaquin, Sébastien Dotte, Thomas de Trébons, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Luc Horvais, Jean Gatignol, Loïc Fauqueux, Sébastien Le Page, Alexandre Davion, Alexandre Fuster, Olivier Bain, Patrick Benoit, Christophe Forlay.

Vincent Pierron a arbitré pour le Canada à Eger et a obtenu 2 étoiles. Cependant, Vincent n'est pas retenu pour passer AN3.

Contactez Sylvain Gaudino pour déterminer s'il est intéressé pour devenir AN3 (@T. TIRARD).

Candidats AN3 à observer : Jérémy Plaquin,

4 Règles du jeu

4.1 Clarification arbitre actif / inactif

@P. PLAQUIN : Proposition à rédiger pour clarifier les passages d'arbitre actif / inactif.

Proposition de Patrick post CNA :

Un arbitre AN2 ou AN3 passe inactif dans les cas suivants :

- Sur une période de 4 ans consécutifs, moins de 3 saisons d'arbitres.
- Exceptions à cette règle :
 - Nouvel AN2 : on comptabilise sur les 4 saisons suivant son examen.

- Une remise à niveau (revalidation d'actif) : on comptabilise sur les 4 saisons suivant sa remise à niveau.
- Interruption d'une saison pour cause de grossesse (saison n'étant pas prise en compte).
- Saison sans convocation autre que réserviste : sera comptée comme arbitrée.
- Saison sans convocation même en réserviste, pour un arbitre ayant formulé 2 vœux d'arbitrage : saison comptée comme arbitrée.
- Sur une période de 3 saisons :
 - Avoir moins d'un arbitrage sur une manche 3
 - Pour les arbitres également joueurs de manche 3 : avoir moins d'un arbitrage en manche 1 ou 2.
 - Exceptions :
 - Nouvel AN2 : on comptabilise sur les 3 saisons suivant son examen.
 - Une remise à niveau (revalidation d'actif) : on comptabilise sur les 3 saisons suivant sa remise à niveau.
 - Interruption d'une saison pour cause de grossesse (saison n'étant pas prise en compte).
 - Saison sans convocation autre que réserviste sur les manches concernées : sera comptée comme arbitrée.
 - Saison sans convocation même en réserviste, pour un arbitre ayant formulé 2 vœux d'arbitrage sur les manches concernées: saison comptée comme arbitrée
 - Pour redevenir actif dans ce cas précis il devra effectuer un arbitrage en manche 3 (ou manche 1 ou 2 s'il est joueur de manche 3).

Un arbitre inactif redevient actif s'il effectue un stage de remise à niveau lors d'une compétition.

Rappel : le statut d'arbitre actif/inactif est validé lors de la CNHS de septembre sur proposition du CNA, il sera alors valable pour toute la saison en cours.

Seuls les arbitres actifs peuvent être enregistrés sur la feuille de compétition, renvoyée en octobre au commissaire des compétitions.

4.2 Evolution des certificats médicaux pour les compétitions.

Au niveau fédéral, il semble que les certificats médicaux établis par un médecin généraliste (non FFSSM, CES du sport, hyperbare) soit acceptable en compétition.

Information à confirmer par la fédération.

@ D. Ruaux : demander un avis formel de la fédération sur l'acceptabilité des certificats médicaux établis par un généraliste.

Qualité des médecins habilités à délivrer des certificats de non contre indication en fonction des disciplines pratiquées.	Médecins diplômés de médecine subaquatique et /ou hyperbare	Médecins fédéraux	Médecins du sport	Tout médecin inscrit à l'ordre ou médecin du Service de Santé des Armées
Certificat pour la pratique de la plongée et des sports subaquatiques				
Certificat préalable à la délivrance de la 1 ^{ère} licence hors compétition	Oui	Oui	Oui	Oui
Pratique de la plongée en exploration et des sports subaquatiques en loisir et hors compétitions	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation et passage du brevet niveau I plongée scaphandre	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation et passage du brevet niveau II plongée scaphandre ou d'un niveau supérieur ainsi que des qualifications nécessitant au minimum le brevet niveau II, hormis le « nitrox »	Oui	Oui	Oui	Non
Pratique de la plongée avec recycleur ou au trimix	Oui	Oui	Oui	Non
Jeunes plongeurs (8-14 ans) en scaphandre	Oui	Oui	Non	Non
Plongeur de plus de 12 ans ayant le brevet niveau I en scaphandre	Oui	Oui	Oui	Oui
Pathologies de la liste des contre indication devant faire l'objet d'une évaluation	Non	Oui	Non	Non
Pratique des sports en compétition	Oui	Oui	Oui	Non
Pratique de la plongée et des sports subaquatiques par les personnes en situation d'handicap ¹	Non	Oui	Non	Non
Reprise de l'activité plongée après accident	Oui	Oui	Non	Non

¹ Les médecins spécialistes de médecine physique sont aussi autorisés à délivrer un certificat de non contre-indication (modèle indiqué en annexe 2) aux plongeurs porteurs d'un handicap moteur.

En conclusion, un médecin généraliste n'est pas habilité à délivrer un certificat médical pour les compétitions.

4.3 Demandes de corrections du CNC sur les règles du jeu volume 1

Fr.1.6.2.1	Nouvelle règle Précision sur les conditions d'inscription en compétition.
Fr.1.9.7	Mise à jour Clarification du remboursement du montant de la réclamation lors de la convocation du comité d'arbitrage.
Fr.1.9.8	Nouvelle règle Définition de la composition du comité d'arbitrage. Précision sur les conditions

	d'inscription en compétition.
Fr.1.5.13	Modification de règle Précision sur la composition du comité des litiges.
Fr.6.3	Modification de règle Précision sur la note d, ajout de la note e.
Fr Système de grilles	Mise à jour des grilles de match
Fr.10.2.3	Modification de règle Mise à jour du montant
J2.5	Nouvelle règle Adaptation des temps de prison pour les matchs jeunes inférieurs à 2x10 et règle de la mort subite.
J2.6	Nouvelle règle La règle de la mort subite s'applique aux jeunes.

Publication des règles du jeu volume 1 v10.05 intégrant ces modifications.

4.4 Appartenance des joueurs à une équipe

Proposition faite lors du CNC des 22 et 23 juin 2013 :

Montée/descente des joueurs

Propositions du CNC :

- a) Si un joueur n'a jamais joué dans les équipes supérieures pendant deux saisons (donc à compter de la 3^{ème} année), il sera autorisé à monter dans une équipe supérieure en cours de saison et il sera obligatoirement bloqué dans cette équipe pour le reste de la saison en cours.
- b) Si un joueur n'a jamais joué dans es équipes supérieures (en régional et national) il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 ainsi que D2-D3-D4. Sans comptabilisé le nombre de matchs en national et jusqu'à ≤ 7 matchs en régional.
A l'issu du test le joueur terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale.
Pour rappel, un joueur ne peut participer à un seul championnat de France dans sa catégorie.

Proposition finale à soumettre au vote lors de l'AG 2014 :

- a) Si un(e) joueur(se) n'a jamais joué dans les équipes supérieures du club (classement national et régional) pendant deux saisons (donc à compter de la 3^{ème} année), il(elle) sera autorisé(e) à monter dans une équipe supérieure en cours de saison et il(elle) sera obligatoirement bloqué(e) dans cette équipe pour le reste de la saison en cours.
- b) Si un(e) joueur(se) n'a jamais joué dans les équipes supérieures du club (en régional et national) il(elle) pourra être testé(e) sur la manche 1 ou la manche 2 sans comptabiliser le nombre de matchs en national et jusqu'à 7 matchs en régional.

A l'issu du test le(la) joueur(se) terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale.

Pour rappel, un(e) joueur(se) ne peut participer qu'à un seul championnat de France dans sa catégorie.

Exception faite pour les divisions régionale ne donnant pas accès au championnat de France.

Extrait du compte rendu de CNHS du 23/09/2013 §5.5 :

Règle : en championnat régional, pour les divisions n'ayant pas de quota qualificatif sur les championnats nationaux, la possibilité est donnée aux commissions régionale d'établir des assouplissements de la réglementation nationale sur la composition d'une équipe afin de favoriser le développement du hockey, en accord avec la CNHS. Une équipe qui bénéficie de cette situation ne pourra prétendre à la montée dans une division régionale supérieure.

4.5 Changement de club dans les catégories jeunes

Point abordé mais nécessitant une réflexion du CNC.

5 Représentation du CNA à l'AG.

Thierry TIRARD se propose de représenter le CNA à l'assemblée générale.

6 Arbitres étrangers sur les championnats de France.

La demande est d'intégrer des arbitres internationaux étrangers dans le championnat de France.

Plusieurs objectifs :

- Faire bénéficier des arbitres internationaux de l'arbitrage Français (niveau d'arbitrage et de compétition)
- Faire bénéficier les arbitres Français du niveau et de l'expérience des arbitres internationaux étrangers.
- Confronter les joueurs Français aux arbitres internationaux étrangers
- Contribuer à former les arbitres Français à la langue Anglaise

La question financière liée au défraiement de ces arbitres est à clarifier : remboursement sur la base d'un déplacement en France métropolitaine. A traiter au cas par cas.

La question liée aux conditions de participation au championnat (licence, certificat médical, assurance) est à clarifier. Il ne semble pas nécessaire qu'il dispose d'une licence Française. Il faut également qu'il dispose d'une assurance individuelle dans son pays d'origine.

Le principe serait de faire signer un document engageant l'arbitre sur sa couverture au niveau assurance.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour 10.

Quel type / niveau d'arbitre étranger est visé par cette mesure : des arbitres internationaux de préférence ayant déjà participé à un championnat international (zone ou mondial) dans les trois dernières années.

Le championnat de France visé est la manche 3 de division 1.

Il est nécessaire d'anticiper les demandes auprès des arbitres étrangers. L'objectif est donc d'avoir des retours des arbitres étranger 6 semaines avant la manche 3.

Proposition à faire valider par la CNHS.

7 Conditions d'engagement des équipes en compétition

Le CNA rappelle que conformément à l'article Fr.1.9.3 les encadrements nécessaires à la participation aux compétitions doit être envoyé avant la manche 1.

8 Gestion du CNA

8.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

Franck LEBEGUE et Olivier BAIN ne sont plus membre du CNA selon l'application des règles. Le CNA tient à les remercier de leur participation et de leurs actions durant ces nombreuses années et espère qu'ils continueront à faire progresser l'arbitrage.

Il serait intéressant d'inclure au sein du CNA des arbitres des comités non représentés ; à condition toutefois qu'ils apportent une contribution effective au CNA.

Martine URRUTIGOITY (LRMP), Patrick BENOIT (ALPC), Christophe FORLAY (RABA), Alexandre DAVION (IDF), Sébastien LE PAGE (IDF) sont proposés comme nouveaux membres du CNA.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10. A valider lors de l'assemblée générale 2014.

Jean GATIGNOL souhaite laisser ses fonctions de coordinateur du CNA, sans toutefois vouloir quitter le CNA. De même Patrick PLAQUIN souhaite être remplacé pour la gestion des arbitres.

Il est souhaitable qu'une transition progressive s'établisse sur les années à venir.

8.1.1 Membres du CNA

CNA	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 03 06 03 69	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	4 rue Serret 63000 Clermont Ferrand	06 31 94 09 10	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Loïc FAUQUEUX	Botnuil 56150 Guénin	06 74 87 59 53	loic.fauqueux@gmail.com
CNA	Jean GATIGNOL	185 rue Saint Charles 75015 Paris	06 60 45 89 54	gatignolj@ras.fr
CNA	Ulysse MUÑOZ	Les résidences du Levant Bât A 6 bis chemin de la Ritorte 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulyse.munoz@orange.fr
CNA	Patrick PLAQUIN	9, rue Maurice-Ravel 33290 Le Pian Médoc	05 56 45 04 71 06 15 86 77 21	plaquin-patrick@orange.fr
CNA	Dominique RUAUX	57, rue Camille-Pelletan 93600 Aulnay-sous-Bois	06 83 34 41 72	dr.idf@orange.fr
CNA	Yves THOMAS	85 rue Neuve 51530 Cramant	03 26 57 58 14 06 85 11 47 95	yves.thomas10@libertysurf.fr
CNA	Thierry TIRARD	5, rue des Violettes 77390 Guignes	06 84 21 56 95	thierrytirard@sfr.fr
CNA	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 05 34 32 35 75	martine.urrutigoity@orange.fr
CNA	Patrick BENOIT	54 rue Léonce motelay Résidence appolonia Villa serengeti appt 1107 33000 Bordeaux	06 69 13 56 06	baillos@msn.com
CNA	Christophe FORLAY	42 rue de l'Artière 63110 Beaumont	06 65 59 19 90	chris-tophe.forlay@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr

8.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

Comité	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
ALPC	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CA	Ulysse MUÑOZ	Les résidences du Levant Bât A 6 bis chemin de la Ritorte 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulyse.munoz@orange.fr
EST	Pas de RRA			
IDF	Laurent COPHEIN			
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 05 34 32 35 75	martine.urrutigoity@orange.fr
NORD	Pas de RRA			
NORM.	Pas de RRA			
PROV.	Bruno Delorme	280 carraire du sauviou 83140 Six Fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
RABA	Bernard RIVAL			

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

8.2 Communication du CNA

Un article sur le test physique des arbitres a été rédigé début 2014 par Thomas de Trébons. Cet article est une bonne base à finaliser.

Les articles suivant sont à rédiger pour la lettre d'information de la CNHS et pour diffusion à Subaqua :

- 03/2014 : Règle de l'avantage, S. Le Page
- 06/2014 : Synthèse sur la spécificité des règles du jeu chez les jeunes, N. Estier
- 09/2014 : Formation AN2, A. Fuster
- 12/2014 : Le tir de pénalité, J. Gatignol

9 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par N. ESTIER et L. FAUQUEUX en région BPL, si possible les 24 et 25 janvier 2015.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 26 janvier 2014 à 12h20.